

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF21

présenté par

Mme Jourdan, M. Leseul, M. Delautrette, M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et
Mme Pires Beaune

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	+180 000 000	0	+180 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	+180 000 000	0	+180 000 000
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0	0
TOTAUX	+180 000 000	+180 000 000	+180 000 000	+180 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer les crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Après une baisse lors du projet de loi de finances pour 2023, il convient de constater une stagnation des crédits dédiés au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier ».

Alors que les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient partout dans le monde et notamment en France cet été avec des incendies dévastateurs, l'urgence climatique se manifeste de plus en plus concrètement sous nos yeux. La situation d'extrême urgence à Mayotte doit nous interpeller sur l'anticipation des situations de sécheresse et l'absence de précipitations qui conduisent aujourd'hui la population à être privée d'eau deux jours sur trois. Il est urgent d'agir et un renforcement de ce fonds de prévention pourrait permettre par exemple d'élargir la distribution d'eau à l'ensemble de la population et de mieux anticiper les situation de stress hydrique.

L'État doit mieux anticiper les risques environnementaux. Cela implique de doter davantage de ressources nos outils de prévention et de protection face à ces risques, tels que le Fonds dit « Barnier ».

Pour cela, cet amendement majore de 180 millions d'euros en AE et en CP les annulations de crédits sur le programme 174 (ne disposant pas de l'état des crédits disponibles action par action, nous ne pouvons indiquer quelle action prélever), afin de les redéployer sur l'action 14 du programme 181. Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme 174 et demandent au gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.